

CHARTRE DE L'ODD 6 Eau potable et assainissement

1. Descriptif & Contexte

L'eau, aussi bien superficielle que souterraine subit une pression croissante aboutissant à la rareté de cette ressource. A cet égard, et dans l'objectif de mettre en œuvre des engagements des pays vis-à-vis de l'agenda 2030, le Maroc déploie de nombreux efforts en relation avec les problématiques de l'eau potable et assainissement.

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA)

connait de grandes disparités quant à la répartition et à la disponibilité des ressources en eau. A cet effet, consciente de son rôle primordial dans la région pour garantir un accès équitable et un assainissement pour tous, L'UAE adopte la présente charte en tant que cadre d'action visant à renforcer davantage la maîtrise d'une gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement.

2. Domaines d'Action

- D.A 6.1 Recherche scientifique et innovation dans le domaine de l'eau.
- D.A 6.2 Gestion durable des ressources en eau .
- D.A 6.3 Education et Sensibilisation à la préservation des ressources en eau.

3. Engagements de l'UAE relatifs à l'ODD 6

En cohérence avec sa démarche de développement durable, L'UAE s'engage à :

- Intégrer la préservation de l'eau dans les thématiques de recherche scientifique de l'UAE.
- Mettre en place une démarche de gestion durable de l'eau au niveau des campus de l'université
- Intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement au sein des campus de l'UAE visant le traitement des eaux usées et leurs réutilisations
- Promouvoir la culture et les bonnes pratiques de la préservation de l'eau au niveau des campus de l'université par des actions de sensibilisation en partenariat avec les parties prenantes de l'UAE.

Signature:



Le Président de l'Université

Bouchta EL MOUMNI